



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 1 FÉVRIER 2022
 ◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 01 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETZAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 18h20 (dossier 8), M ERRAMMACH Youssef à partir de 19h00 (dossier 30), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CRISTOBAL Florent, M DE LANGHE Christian, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant(e) de Madame GUESNET Séverine.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Rosine COULONG a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Monsieur Emeric JEANNE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Gérard ASMONTI a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur JeanLuc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Guillaume

ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Madame REVEL Ketty, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MOMPER Jean-Luc

Le Conseil communautaire :

1 - Commune de Normanville - Parcelle AB 217 - Cession de Terrain au CFAie

☞ **CEDE** au CFAie ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée AB 217 sise Route de Louviers à Normanville, d'une surface d'environ 28 390 m² au prix hors taxe de 5 €/m² augmenté de la TVA, soit un montant de 141 950 € HT, à parfaire ou diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

2 – communes de Gravigny et Normanville - Parc d'activités des Suresettes - Fixation du prix de vente au m² des terrains

☞ **FIXE** le prix de vente des parcelles du parc d'activités des Suresettes, situées sur les communes de Gravigny et de Normanville, à 40€ HT/m² et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

3 - Vente d'une aile de Notre Dame à la CCI Portes de Normandie pour le développement du pôle d'enseignement « Management - marketing – vente » de l'ESCCI

☞ **DECIDE** de vendre à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie un ensemble de 1184 m² au total de bâtiment et 800 m² de terrain au niveau de l'école Notre Dame d'Evreux, sise 6 rue du chantier, pour implanter la filière management, marketing et vente de l'ESCCI, pour un montant total de 532 710 €, hors frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE**, dès l'effectivité de la présente délibération, la CCI et toute entreprise mandatée par elle à effectuer les opérations d'études et de travaux dans les locaux vendus de Notre Dame et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI SPAC - Construction d'un bâtiment

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de la construction d'un bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 43 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 25 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre

5 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Imprimerie Vert Village - Extension d'un bâtiment

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'extension de son bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

6 - Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2022, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

7 - Partenariat EPN / Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie - Convention triennale 2022-2024

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre d'un partenariat triennal entre la CCI PN et EPN, **FIXE** le montant de la participation financière d'Evreux Portes de Normandie à 120 000 € pour les 3 ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants.

8 - Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie 27 - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000€ à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure (CMAN27) pour l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel intervenant dans ce cadre

9 - Commune d'EVREUX - Cité Lafayette - Convention tripartite de rétrocession

☞ **ACCEPTE (Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote)** la reprise par EPN, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements de la cité Lafayette porté par la société CITE LAFAYETTE PROJECT, représentée par son Président, Patrick ROUSSEL, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la Ville d'Evreux et la société CITE LAFAYETTE PROJECT, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

10 - Commune de LA COUTURE BOUSSEY - Lotissement La Clairière - Convention tripartite de rétrocession

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement La Clairière, porté par la SAS VIABILIS QUALITE DU TERRITOIRE, sous la référence PA 27 183 19 I 001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de la Couture Boussez et la SAS VIABILIS QUALITE DU TERRITOIRE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

11 - Commune de SAINT ANDRE DE L'EURE - Lotissement Le Point du Jour - Convention tripartite de rétrocession

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement Le Point du Jour, porté par la SAS ACANTHE, sous la référence PA 27 507 21 F0001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Saint André de l'Eure et la SAS ACANTHE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

12 - Commune de SAINT ANDRE DE L'EURE - Lotissements Mare Bourgeois 1 et 2 et Capucines - Convention tripartite de rétrocession

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de la réalisation des derniers travaux correctifs, des différents équipements du lotissement dit « la mare bourgeois 1 et 2 » sis rues Don Quichotte, des Marionnettes, des Flamants, de l'Aurore, rue de l'Envol, de l'Harmonie et du lotissement dit « des capucines », rue des Capucines à Saint André de l'Eure, jusque lors propriétés et gérés par le Cabinet Villain, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Saint André de l'Eure et le Cabinet Villain, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

13 - Commune de SASSEY - Lotissement Le Grand Jardin - Convention tripartite de r trocession

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie,   l'issue de leur r alisation, des diff rents  quipements du lotissement dit Le Grand Jardin, port  par la SAS Drakkar D veloppement, sous la r f rence PA 27 615 19 F0001, relevant de sa comp tence, selon les modalit s d finies dans la convention   intervenir et **AUTORISE** M. le Pr sident ou son repr sentant   signer la convention tripartite   intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Sassey et la SAS Drakkar D veloppement, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant  ventuel   intervenir

14 - Service d'aide   la mobilit  SAMIBUS - R glement

☞ **APPROUVE** les termes du nouveau r glement du service d'aide   la mobilit  SAMIBUS qui instaure :

- La gratuit  pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap dans le cadre du service Samibus,
- Un acc s direct, sans conditions, au service Samibus pour les personnes :
 - Titulaires d'un titre suivant :
 - ❖ GIR 1, GIR 2, GIR 3 et GIR 4 ;
 - ❖ CMI « Invalidit  » (avec un taux sup rieur   80%)
 - Ag es de 80 ans ou plus

15 - Partenariat EPN - Polepharma - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000     l'association Polepharma pour l'ann e 2022, sous r serve de l'inscription des cr dits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Pr sident ou son repr sentant   **SIGNER** les contrats, conventions et avenants  ventuels   intervenir dans ce cadre

16 - Soutien aux structures de transferts technologiques (PFT N2S et PRAXENS) - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement   la PFT N2S   hauteur 11 000  sous r serve de l'inscription des cr dits au budget primitif ; **OCTROIE** une subvention   PRAXENS   hauteur 16 000   en fonctionnement et de 4000   en investissement, sous r serve de l'inscription au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Pr sident ou son repr sentant   **SIGNER** les conventions   passer avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant  ventuel   intervenir dans ce cadre.

17 - Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2022

☞ **OCTROIE** pour 2022   l'Universit  de Rouen Normandie, au titre des laboratoires suivants : le Laboratoire de Communication Bact rienne Strat gie Antifongique (ex. LMSM EA 4312), l' quipe du laboratoire de chimie organique et analytique (UMR 6014 COBRA), l' quipe BIOMat riaux et Mod les Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (UMR 6270 CNRS PBS) et l' quipe du laboratoire en sciences de gestion : Normandie Innovation March  Entreprise Consommation (NIMEC), sous r serve de l'inscription des cr dits au budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **45 000  ** et une subvention en investissement d'un montant total de **21 000  ** et **AUTORISE** Monsieur le Pr sident ou son repr sentant   **SIGNER** les conventions   passer avec l'Universit  de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant  ventuel   intervenir dans ce cadre

18 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Evreux - QPV de Navarre - R habilitation Immeuble LIMOUSIN - Garanties d'emprunts

☞ **DECIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire   hauteur du taux d rogatoire de 40% des emprunts contract s aupr s de la Caisse des d p ts et consignations, d'un montant total de 575 396  , soit une garantie de 230 158,40  , selon les modalit s ci-dessous expos es

Article 1 :

L'assembl e d lib rante de la communaut  d'agglom ration Evreux Portes de Normandie accorde sa garantie   hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Pr t d'un montant total de 575 396,00 euros souscrit par l'emprunteur aupr s de la Caisse des d p ts et consignations, selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 130314 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 230 158,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

19 - Logement Familial de l'Eure - - Commune d'Evreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble LIMOUSIN - Subvention communautaire

☞ **DECIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** l'octroi d'une subvention de 68 000,00 € au Logement Familial de l'Eure dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 24 logements collectifs de l'immeuble Limousin

20 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Evreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble Périgord - Garanties d'emprunts

☞ **DECIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 390 655,00 €, soit une garantie de 156 262,00 €, selon les modalités ci-dessous exposées

Article 1 :

L'assemblée délibérante d'Evreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 390 655,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129597 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 156 262,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

21 - MonLogement27 - Commune d'Evreux - QPV de la Madeleine - Réhabilitation Immeubles Marronnier et Platane - Subvention communautaire

☞ **DECIDE (Mmes BEAUVILLARD et BAYRAM ne prennent pas part au vote)** l'octroi d'une subvention d'un montant de 268 510,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Evreux et **DECIDE** l'inscription des crédits de paiement sur deux exercices selon le calendrier ci-après :

- 50 % en 2023

- 50 % en 2024 ; étant précisé que le versement du solde sera réajusté en fonction du coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération

22 - Fonctionnement Petite enfance - Conventions de prestations de services entre Evreux Portes de Normandie et la commune de Huest et le SIVU CIGALE

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services de la partie des bâtiments de la Micro-crèche de Huest et du SIVU Cigale nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir

23 - Convention unique de mutualisation

☞ **APPROUVE** les termes de la convention générale de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et de la ville d'Evreux ; **RESILIE** toutes les conventions précédentes de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et de la ville d'Evreux et **AUTORISE** M. le Maire-Président à signer tous avenants ou tous documents afférents à ladite convention

24 - Mise en place du forfait mobilités durables pour le personnel

☞ **DECIDE** la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions prévues par le décret susvisé et les modalités de mise en œuvre qui ont été indiquées et **DECIDE** l'inscription des crédits afférents au budget

25 - Utilisation des gymnases d'intérêt communautaire par les collégiens - Signature d'une convention financière avec les communes non membres d'EPN

☞ **APPROUVE** les modalités de calcul ci-après de la participation financière des communes non membres d'Evreux Portes de Normandie qui utilisent les gymnases de l'ex SICOSSE désormais gérés par EPN (Autheuil Authouillet ; Gaudreville la rivière ; Glisolles ; La Bonneville sur iton ; Brosville et Clef vallée d'Eure) :

- Multiplication du potentiel fiscal de la commune par son nombre d'habitants puis pondération par rapport à la population totale des communes. Ce montant est retenu à hauteur de 75% pour former la clé de répartition :

- Pondération du nombre d'élèves scolarisés par rapport au nombre d'élèves total. Ce montant est retenu à hauteur de 25% pour former la clé de répartition ;

- La somme de ces deux résultats donne le pourcentage final servant de clé de répartition ;

APPROUVE les termes de la convention de participation financière et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte s'y afférent

26 - Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'EPN - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de **1 200 €** au titre de l'année 2022

27 - DSIL 2022 - Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Evreux sud

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation du PSLA Evreux Sud :

Financeurs	Montant prévisionnel € HT
FEADER	338 564,80 (12 %)
Etat - DSIL	986 876 (34 %)
Etat - FNADT	500 000 (17 %)
Région Normandie	250 000 (9 %)
Département de l'Eure	250 000 (9 %)
Autofinancement	581 360,20 (20 %)

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **PROPOSER** son inscription au prochain contrat de territoire ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la DSIL 2022 et auprès de tout autre co-financeur public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent.

28 - DSIL 2022 - Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Evreux

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation de l'IFSI :

<i>Financeurs</i>	<i>Montant prévisionnel € HT</i>		
	<i>PARKING SILO</i>	<i>IFSI</i>	<i>GLOBAL</i>
<i>Etat DSIL 2022</i>		<i>1 000 000 (7%)</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Région Normandie</i>	<i>3 600 000 (50%)</i>	<i>9 600 000 (72%)</i>	<i>13 200 000</i>
<i>Département Eure</i>	<i>1 000 000 (14%)</i>		<i>1 000 000</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>2 552 041 (36%)</i>	<i>2 805 997 (21%)</i>	<i>5 358 038</i>
<i>TOTAL</i>	<i>7 152 040</i>	<i>13 405 997</i>	<i>20 558 037</i>

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et auprès de tout autre co-financeur public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent

29 – Règlement budgétaire et financier

☞ **ADOpte** le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et **DIT** que ledit règlement budgétaire et financier rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

30 - Vote des taux 2022

☞ **MAINTIENT** (moins 1 abstention) les taux fiscaux pour l'année 2022 comme suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
CFE - Cotisation Foncière des Entreprises	24.10 %
THRS – Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8.82 %
TFB - Taxe sur le Foncier Bâti	2,98 %
TFNB - Taxe sur le Foncier Non Bâti	7,39 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure)	17,51 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy)	13.26 %

31 - Budget primitif 2022

☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions)** le Budget primitif 2022, arrêté à la somme, en dépenses, de 216 915 138 € se répartissant comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	74 655 903	136 717 329	211 373 232
ZONES D'ACTIVITES HTVA	1 218 634	2 508 252	3 726 886
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES-DROISY	0	460	460
ZONES D'HABITAT HTVA	258 000	1 557 020	1 815 020
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 476 634	4 065 272	5 541 906
TOTAUX	76 132 537	140 782 601	216 915 138

32 - Exercice 2022 - Création et modification d'Autorisations de Programme/Crédits de paiements et d'Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement

☞ **ADOPTE** les créations et modifications d'AP/CP et d'AE/CP pour 2022

33 - Gestion active de la dette 2022

☞ **DECIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation pour l'année 2022, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement et **AUTORISE** Le Président ou au Vice-Président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette

34 - Communes d'Evreux et Fauville - Impasse de la Rougemare - Convention de mise à disposition EPN/ETAT

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition avec autorisation de travaux à passer avec l'Etat pour la mise à disposition d'EPN de terrains sis Impasse de la Rougemare sur les communes d'Evreux et Fauville et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent.